



Ville de Rognac

Conseil Municipal du 6 novembre 2014

Mr Le maire : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous.

Appel effectué par Mr Guillaume.

Je vous demande d'accueillir Mme Lambrechts Valérie qui remplace Mr Autechaud. Alors bienvenue.

Donc nous passons au 1^{er} sujet : Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2014. Vous avez des observations ?

Dans ma précipitation j'ai sauté une étape. J'ai oublié la secrétaire. Donc, je pense qu'on fait comme d'habitude, on ne va pas changer. Donc si l'unanimité est prononcée, je vous propose de désigner Mme Billancourt comme secrétaire. Pas d'objection ?

Rapport n°1 : COMPTE RENDU DES DECISIONS, depuis l'ancien conseil municipal. Des questions ?

Mr Egéa : Oui. La « 14257 », c'est l'achat d'une machine de marquage urbain et travaux de peinture pour 35 345€.

Mr Le Maire : Oui c'est une machine de marquage, de traçage au sol pour les parkings...

Mr Egéa : Les marchés annuels que nous passions avant sont montés à combien ? Parce qu'on a investi 35 000€ alors...

Mr Le Maire : Oui et bien écoutez comme ça sera fait en interne, normalement dans 2 ans on amortit.

Mr Egéa : Combien de personnes il faut pour utiliser cette machine ?

Mr Le Maire : Il en faut au moins deux pour qu'il soit formé et s'il y en a un qui est en congés.

Mr Egéa : Et la peinture, les produits qu'on utilise, il ne faut pas un stockage spécial pour ces trucs ? Pour cette peinture ?

Mr Le Maire : Non pas que je sache.

Mr Egéa : Non il n'y a pas besoin de stockage spécial.

Mr Le Maire : De toute façon s'il faut les stocker dans un meuble, il y a tout ce qu'il faut au service technique. Pas d'autres questions ?

Mr Molino : Oui la « 14198 », « avenant à a convention d'autorisation d'occupation du domaine public du 22 mai 2003. De quoi s'agit-il s'il vous plaît?

Mr Le Maire : Où l'on est là ?

Mr Molino : 11 « aménagement du territoire ». C'est la 2^{ème} page : « 14198 ».

Mr Le Maire : C'est quoi ça. J'essaye de chercher à quoi correspond cette convention ; enfin ça ne nous rapporte pas grand-chose.

Mr Molino : Non c'est pas une question de rapporter c'est pour savoir de quoi il s'agit parce qu'il n'y a rien de marquer.

Mr Le Maire : On recherchera et on vous dira.

Mr Molino : Oui s'il vous plaît.

Mr Le Maire : Après ?

Mme Lambrechts : La « 14230 » sur l'utilisation du Paybox pour l'encaissement à distance au niveau de l'enseignement. On vote un abonnement de 3600€/an et 0,099€/transaction. Je voulais savoir si c'était pris en charge par la commune ?

Mr Le Maire : C'est ce que paye ! Si ça apparaît là c'est que c'est pris en charge par la commune. D'autres questions ? Donc je vous demande de prendre acte.

Rapport n°2 : BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES. C'est un ajustement suite au changement de TVA. Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : Donc c'est simplement les prix qui sont exprimés en TTC sur le dernier rapport, la dernière délibération. On les exprime en HT maintenant pour éventuellement, compte tenu des changements de taux assez fréquents de la TVA, que la délibération soit toujours valable qu'il n'y ait pas d'impact au niveau de la commune.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°3 : RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES - MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DE LOCATION D'OUVRAGES – PERMISSIONS DE VOIRIE - FIXATION DES TARIFS. Mr Schacre.

Mr Schacre : depuis 2013 la commune de Rognac est sollicitée par la société « Orange » pour renouveler les permissions de voirie arrivées à échéance. Afin d'assurer la sécurité juridique des décisions susceptibles d'être prises dans ce cadre, il est proposé de délivrer de nouvelles permissions de voirie à l'opérateur pour une durée maximale de 15 ans. Soit à compter de la date d'expiration des anciennes permissions de voirie, soit à compter de la première demande d'occupation du domaine public. Les opérateurs de télécommunications dont fait partie « orange », sont titulaires d'un droit de passage qui donne lieu en contrepartie de cet usage du domaine public routier communal, à la perception d'une redevance d'occupation domaniale dont les montants sont plafonnés.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer le principe de la redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux et installations de communications électroniques à compter de la date de la présente décision rendue exécutoire, et d'approuver les tarifs proposés et leur révision annuelle, d'autoriser Monsieur le Maire à délivrer sur ces bases les permissions de voiries correspondantes sollicitées par les opérateurs de communications électroniques à compter de la date de la présente décision rendue exécutoire.

Mr Le Maire : Qui est contre ?

Mr Chiaramonte : Moi j'ai des questions si c'est possible. Je voulais savoir si le projet d' « orange » si c'est pour installer la fibre et le câble sur la commune.

Mr Schacre : C'est uniquement l'occupation, c'est à dire qu'on va installer des fuseaux et dans ces fuseaux qui sont payés au kilomètre, ils installeront aussi la fibre optique.

Mr Le Maire : C'est pas lié à la fibre optique.

Mr Chiaramonte : Donc ça ne rentre pas dans un projet de la ville d'installer la fibre optique.

Mr Le Maire : Non, non. C'est deux choses complètement différentes. Aujourd'hui, ils vont nous payer une redevance pour pouvoir distribuer leur prestation.

Mr Chiaramonte : Et les réseaux, ils sont existants ou ils sont à créer et qui c'est qui va prendre en charge...

Mr Le Maire : Ils sont existants. Tous les poteaux de téléphone que l'on a etc....

Mr Chiaramonte : D'accord. Donc ils se greffent là-dessus.

Mr Le Maire : Absolument.

Mr Schacre : Ça peut être ou souterrain ou aérien. Les deux.

Mr Chiaramonte : Donc il ne va pas y avoir de nouveaux travaux, de tranchées ?

Mr Le Maire : Non, non ! C'est pour nous permettre d'encaisser une taxe ; comme il y a la taxe sur les pylônes de ligne de haute tension.

Mr Chiaramonte : D'accord. Et pourquoi les montants des redevances sont identiques que ce soit des fourreaux occupés ou des fourreaux vides.

Mr Schacre : C'est pas nous qui les avons fixés. C'est comme ça.

Mr Chiaramonte : C'est comme ça !

Mr Le Rudulier : Quelque soit ce que l'on met dans le fourreau, ils occupent quand même...

Mr Chiaramonte : Peut-être qu' « Orange » veut l'exclusivité d'un fourreau, qu'il ne veut pas se mélanger avec un autre opérateur. Il a le choix d'un fourreau, c'est lui qui choisit son fourreau.

Mr Schacre : Les fourreaux existent. Ensuite les opérateurs demandent l'autorisation d'utiliser ces fourreaux.

Mr Le Rudulier : Il y a quand même des accords avec l'ARSEP au niveau des opérateurs pour amener la fibre ou autre, il y a des territoires et en tant que tels on va dire que c'est « Orange » qui amène la fibre jusqu'au bas des Barres Jacquet ou des Frégates derrière ces opérateurs « par rapport à la location » que tu peux faire de ta box ou autre qui paye à l'opérateur qui a apporté le réseau. Généralement il n'y a pas les trois opérateurs qui passent dans le même fourreau ou à la rigueur avec trois fourreaux différents. Il y a un seul fourreau il y a un opérateur qui a la maîtrise, et derrière il y a une régularisation financière.

Mr Chiaramonte : D'accord. Merci.

Mr Molino : Vous disiez que les montants étaient plafonnés alors que pour les installations électriques elles sont non plafonnées. Dans les tarifs que vous nous proposez, quand vous dites « non plafonnées », on décide du prix tel que ça nous convient ou comment ça se passe ?

Mr Schacre : C'est plafonné ; attendez que je me repère ; le montant est plafonné en aérien à 1333,19€ pour la totalité c'est à dire qu'on ne pourra pas dépasser ce plafond, quelque soit la longueur. Comme c'est au kilomètre, si ça fait 100km ; j'exagère ; ça ne pourra pas aller au delà de 1333€.

Mr Molino : D'accord mais je parlais des installations radioélectriques c'est à dire les pylônes, les antennes téléphoniques... là vous mettez sur votre tarif que c'est pas plafonné. Donc c'est à notre bon vouloir, c'est au bon vouloir de la commune de fixer le tarif qu'elle veut ?

Mr Schacre : Non, non. C'est entre eux que c'est fixé, c'est pas nous qui le faisons.

Mr Molino : Quand il y a marqué « non plafonné » ça veut dire qu'il n'y a pas de valeur ?

Mr Le Maire : Il y a une fourchette.

Mr Schacre : On ne pourra pas exagérer non plus.

Mr Molino : Non mais j'entends bien mais pour avoir travaillé avec des organismes et l'état ; notamment pour les redevances d'occupation des biens publics ; il y avait peut-être des abattes comme on dit ; des tarifs maîtrisés ; mais c'est à la tête du client. Donc là quand je vois que c'est marqué « non plafonnés » autant pour le reste c'est clair. Il y a un montant maximum à ne pas dépasser. Autant là il n'y a pas de montant, donc ça veut dire quoi en fait ?

Mr Le Maire : C'est les pratiques usuelles on va dire.

Mr Molino : D'accord et c'est quoi les pratiques usuelles sur la commune de Rognac ?

Mr Le Maire : Non c'est pas sur la commune de Rognac, c'est en général.

Mr Molino : Oui mais d'accord mais là on parle de Rognac.

Mr Le Maire : Aujourd'hui on paye rien.

Mr Molino : Oui mais aujourd'hui on a des antennes, on a des pylônes, on a des choses comme ça. Quel est le tarif qu'on pratique aujourd'hui ? C'est la question que je vous pose. Vous ne savez pas ?

Mr Le Maire : Si. L'antenne de téléphonie mobile ça tourne entre 5 et 7000€/an.

Mr Molino : D'accord.

Mr Le Rudulier : Il y a des variables, ça dépend des négociations.

Mr Le Maire : Ça dépend du contrat qui a été signé à l'origine.

Mr Molino : C'est bien ce que je dis. Je demande quand il n'y a pas marqué « non plafonné » c'est discuté avec l'opérateur.

Mr Le Rudulier : Il y a une négociation avec l'opérateur.

Mr Molino : On est bien d'accord mais c'est pas ce qu'à essayer de me dire Mr Schacre.

Mr Le Maire : De toutes façons on ne peut pas leur demander des tarifs...

Mr Molino : Ok merci.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°4 : POLE D'ECHANGE MULTIMODAL - DEMANDE DE FINANCEMENT DES ETUDES DE FAISABILITE A AGGLOPOLE PROVENCE. Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : Comme vous le savez on a un projet de création de pole d'échange multimodal sur la commune de Rognac. On est en cours de négociation avec agglropole Provence puisqu'on a délibéré il y a de cela quelques temps sur le transfert de compétences de ce pole d'échange multimodal. Néanmoins nous avons un marché en cours par rapport aux études de faisabilité qui est la 1^{ère} brique du projet qui se monte donc à 250 000€. Et on demande par pur formalisme puisque le transfert devrait être effectif dans les mois qui arrivent. On demande un montant de participation à agglropole Provence avec un taux des plus élevés. Sachant que dès la notification du marché, logiquement le transfert sera effectué. Pourquoi ce timing, parce que tout simplement si on transfère avant la notification du marché, la procédure de consultation repart à 0. Voilà pourquoi ça peut paraître surprenant de demander des subventions de 250 000€ ; enfin d'un peu moins ; mais c'est dans une formalité administrative pour ne pas perdre de temps dans l'exécution de ce projet.

Mr Molino : Donc la demande portera sur 250 000€ ?

Mr Le Rudulier : La demande porte sur 250 000€. On laisse Agglropole Provence fixé le taux sachant que c'est pur formalisme puisque quand on transférera l'ensemble de la compétence forcément la subvention sera caduque. Ils ne vont pas subventionner quelque chose qu'ils ont repris en compétence.

Mr Le Maire : Ils l'ont payé.

Mr Le Rudulier : Ils l'ont payé intégralement.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°5 : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2. Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : Juste un petit toilettage au niveau du budget. Principalement ; une ligne à retenir ; la pénalité SRU, on l'avait annoncée à la séance dernière. Nous sommes exonérés pour l'heure de pénalité étant donné les opérations qu'on a pu mener dans les années antérieures et qui nous font bénéficier des abattements dans le cadre des pénalités SRU sachant qu'il nous reste en termes d'abattement 196 000€ à percevoir sur le budget 2015 d'après les rapports de l'état. 2^{èm}ent on a fait un petit toilettage, il y avait des queues de crédits qui restaient, qui n'étaient pas utilisés. C'était des montants estimés. Et en terme de réalisation, en fait ça a été un peu moins que prévu donc on réajuste les crédits notamment en maintenance, en étude, en recherche ou autres. C'est les petits montants mais c'est simplement pour épurer. Et on rebascule

ça dans les dépenses imprévues. C'est dans la poche qui va être dégagée par rapport à l'autofinancement. Voilà. Oui !

Mme Pugliese : Sur l'investissement au niveau des sommes, c'est des excédents de travaux qui ont été réintégrés mais est ce que c'est parce que les travaux ont coûté moins cher ou est ce que c'est parce qu'ils n'ont pas été terminés ?

Mr Le Rudulier : Les principales « réinjections » dans les dépenses imprévues c'est ça. C'est les travaux qui ont coûté moins chers que l'inscription budgétaire initiale. Et donc le rebascule dans les dépenses imprévues en matière de fonctionnement pour les réinjecter au cas où dans d'autres opérations sans toucher au fonctionnement.

Mme Pugliese : D'accord. Y compris pour l'avenue de la Plantade ? La requalification de l'espace vert devant le collège ?

Mr Le Rudulier : Alors non. Ça c'est un point particulier. Ça va faire l'objet, on a revu le projet, et le projet sera un peu plus ambitieux que 50 000€ donc on a réinscrit en dépenses imprévues pour après réaffecter dans le cadre d'une demande de dossier de proximité que l'on verra dans le prochain conseil municipal avec une somme qui avoisinera plutôt les 80 – 100 000€. Les services techniques sont en train de réestimer par rapport à la minéralisation du parvis.

Mme Pugliese : Merci.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°6 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES. Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : Un reliquat sur la subvention de fonctionnement au CCAS, on l'a vu dans la décision modificative. Vous savez qu'un jeu d'écriture ; vu l'augmentation de la fréquentation du centre de vie des seniors au niveau des repas ; vous savez que le CCAS paye en fait le tarif de 5€ et quelques à la commune, puisqu'elle paye la production du repas à la commune. Et derrière nous on fait un jeu d'écriture c'est à dire on verse la subvention, et dans la subvention il y a cette estimation du prix des repas. Et donc comme il y a une augmentation de la fréquentation, on a un delta de 9300€ pour finir l'année pour que le CCAS puisse nous payer les repas qui vont être consommés au niveau des seniors. Voilà tout simplement c'est l'objet de cette subvention. Les deux subventions exceptionnelles c'est indiqué dans la délibération. Vous avez l'ARCA pour le projet qui a eu lieu au mois de septembre, « la fête de la mer ». Où on était partenaire, on avait dit on finance à hauteur de 750€, ça devait être l'animation de mémoire. Et puis RCL, c'est un projet de rencontres chorégraphiques nationales 2014. C'est dans le cadre des championnats de France où il y a eu 18 participants.

Mr Laroche : 18 participants. Ça c'est passé à Montluçon et ils sont partis 3,5 jours.

Mr Le Rudulier : Voilà en ce qui concerne cette délibération de ce rapport.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°7 : TRAVAUX D'INTEGRATION DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE DANS L'ENVIRONNEMENT – AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT SIGNEE AVEC LE SMED 13 POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELEPHONIQUES. Mr Schacre.

Mr Schacre : Par délibération du 20 juin 2014, nous avons approuvé l'opération de mise en technique discrète ; c'est à dire l'enfouissement des réseaux ; entre le rond-point de, anciennement de « l'olivier », c'est à dire Rockenhausen, jusqu'au carrefour de l'intersection de la poste. L'avenant à la convention initiale concerne l'enfouissement des réseaux téléphoniques pour un montant de 21 863 € HT. L'avenant à la convention porte la participation communale de 91 885 € HT à 113 748 € HT.

Le montant estimé des travaux est par conséquent porté à 180 748 € HT, réparti selon la clé de financement suivante : ERDF (40 %) 48 000 €, Conseil Général (20 % plafonné à 95 000, hors maîtrise d'œuvre SMED 13) 19 000 €, et la part de la Commune (solde de l'opération) 113 748 €. La TVA sera pré financée par le SMED 13. Il convient de signer l'avenant à la convention initiale pour définir les modalités administratives et financières du cofinancement de cette opération.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 29 octobre 2014. Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal : d'approuver l'avenant à la convention de financement avec le SMED 13 relative aux travaux d'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement, ci-annexée, d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention de financement avec le SMED 13.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°8 : DECLARATION D'INTENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE. Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : Je ne vais pas tout vous lire sinon il y en a pour quelques minutes. Simplement, en synthèse, vous savez qu'on a en partenariat avec la gendarmerie, un projet d'une nouvelle construction de caserne. On avait plusieurs pistes. Il y avait une piste qui avait été évoquée avec la gendarmerie notamment derrière le collège au niveau du Mas et du relai jeunes avec le parking. Parce que vous savez que ce partenariat c'était pour « décliner » l'endroit le plus stratégique en tant que tel. Et puis il y a eu ces dernières semaines une opportunité qui s'est offerte à nous, notamment sur le projet de la SCI « tête noire », les caves en tant que telles de mousseux. Et on a saisi la gendarmerie pour voir si l'opportunité, l'endroit serait stratégique. On s'est rendu sur place et on a convenu avec le commandement de groupement que c'était un lieu-dit « stratégique » dans le sens où il est sur un axe structurant. On garde la caserne de gendarmerie actuelle qui est quand même enclavée dans l'hyper centre avec un feu tricolore pour pouvoir intervenir. Donc ça n'est pas si évident. Et donc ils nous ont proposé ; ce que font pas mal de collectivités aux alentours ; un avantage financier afin de financer cette nouvelle brigade à savoir que nous resterons maître d'ouvrage du projet ; donc propriétaire en tant que tel de la nouvelle caserne de gendarmerie. En contrepartie, nous percevons ; je parle au conditionnel parce que c'est une déclaration d'intention ; un loyer à hauteur de 159 000€ précisément puisque c'est financé en fonction de ce qu'ils appellent des unités logement. Je ne vais pas rentrer dans le détail mais un nombre d'unités de logement donne en fait un coût plafond à l'opération et donc c'est un % du coût plafond de 2 millions 600 et quelques milles € qui détermine en fait le loyer annuel en plus du foncier que nous allons acquérir pour la construction de cette gendarmerie. Et ça nous permet donc un loyer annuel garanti sur 9 ans plus derrière une révision de loyer pour les 9 années suivantes. Mais notre volonté c'est de maintenir notre brigade de gendarmerie sur le territoire communal. Nous sommes l'une des seules communes du pourtour de l'étang de Berre, à ne pas avoir de gendarmerie aux normes actuelles. Ce qui veut dire que si jamais on a un nouveau plan de rationalisation, à l'étude dans les cartons du gouvernement, il se peut très bien que le choix de supprimer la brigade de gendarmerie de Rognac soit pris étant donné les contraintes que celle-ci malheureusement possède. Donc il est à notre avis urgent de prévoir ce plan d'investissement. Sachant également qu'en termes de modalité de

subventionnement de l'opération, on est quand même sur des partenaires qui vont nous financer une partie assez conséquente. Je pense au conseil général ; on déposera le dossier ; mais qui finance généralement 40% du montant du coût plafond. L'état finance également à hauteur de 479 000€, c'est très précis puisqu'ils ont déjà déterminé l'enveloppe globale. Et puis également à travers de dispositifs comme la DETA, de dotations de l'équipement des territoires ruraux. Voilà cette déclaration est là pour appuyer la volonté de la commune de créer une nouvelle gendarmerie. Réponse du ministère de l'intérieur : fin janvier – début février pour savoir si oui ou non ce projet est accepté à l'échelle nationale. Est-ce que vous avez des questions, des remarques ?

Mr Molino : Oui. On se félicite de cette décision-là. Nous l'avions nous même prévu dans notre programme pour les municipales. En revanche, on ne pense pas que le lieu soit le mieux adapté. En tout cas nous on avait pensé à un autre lieu. Pour ne rien vous cacher c'était au niveau des Pujettes parce que qu'il y avait l'axe de la RN 113 qui était juste à côté avec un dégagement plus rapide pour les forces de l'ordre. En plus, pour les anciens rognacais ; je sais qu'il y en a de moins en moins ; mais cela dit, les caves de la « tête noire » sont là depuis très longtemps. Alors je ne les connais pas très sincèrement. Je pense qu'elles ont un intérêt. Vous les avez visitées, vous l'avez dit donc je suppose qu'elles ont un intérêt. C'est un peu dommage de détruire ces caves là non ?

Mr Le Rudulier : Non justement. J'ai oublié de vous le dire. J'aurais du employer la notion de réhabilitation des lieux puisque quand la gendarmerie a visité les caves, puisqu'il y a une superficie de 2 000m² je pense en dessous de mémoire ; enfin je parle de manière hypothétique ; j'ai pas le chiffre exacte. Effectivement ils ont été quand même assez séduits par des potentialités de stockage par exemple, du matériel de gendarmerie à l'intérieur de ces caves. En tout état de cause, ce qu'on voudrait c'est réhabilité la structure. Enfin au moins les deux bâtiments. Alors d'une part pour en faire ce qu'on appelle le plateau technique en gendarmerie c'est là où sont les bureaux, les cellules ou autres. Et d'autre part, des logements. Donc c'est vraiment un endroit qui serait préservé. Et justement on s'est interrogé la dessus. On s'est dit « qu'est-ce qu'on peut faire puisque « la vente est incessante, programmée. Si nous on ne le reprend pas peut être qu'un promoteur privé va le reprendre. Et le promoteur privé ne pourra pas, même s'il veut faire un programme de logement, récupérer la structure, il va en fait tout casser. Donc on se doit d'intervenir sur ce patrimoine ». Et c'est l'occasion qui a fait le larron, c'est la gendarmerie qui nous a dit « nous on préservera ce patrimoine. On le mettra peut être à la rigueur en valeur ! ». Voilà.

Mr Molino : Comme c'était pas expliqué dans le rapport.

Mr Le Rudulier : Non c'est pas expliqué.

Mr Molino : Parce que moi je pense qu'elles avaient un intérêt. D'autre part, vous parlez d'achat du terrain. Est-ce qu'aujourd'hui vous avez la valeur s'il vous plait, on peut le savoir.

Mr Le Rudulier : Une fourchette oui. On est sur 1,4 -1,5 M€. A négocier. Pour 5 800m² exactement.

Mr Molino : D'accord. Une question aussi, si le projet se fait, on récupérera de mémoire, enfin je pense que les logements sont Habitat 13 ?

Mr Le Rudulier : Non pas du tout. La brigade de la gendarmerie actuelle est la propriété du conseil général.

Mr Molino : D'accord. C'est le conseil général les logements ?

Mr Le Rudulier : C'est le conseil général.

Mr Molino : Je pensais que c'était 13 Habitat.

Mr Le Rudulier : Pour répondre pour être totalement complet par rapport à ça, derrière, alors il faut voir quelle modalité juridique, on a mais est-ce que ça a été mis à disposition du terrain par la commune à l'époque ? Enfin on fera des recherches. De toutes façons nous ce qu'on voudrait c'est de profiter du déplacement de la gendarmerie pour concevoir des logements au niveau de l'ancienne brigade de gendarmerie. Quand je dis « concevoir », il y en a en fait 10 qui pourrait « être réutilisés » à travers un bailleur social. Et puis voir ce qu'on peut faire en termes d'aménagement de l'ancien plateau technique puisqu'apparemment il y a quelques restructurations à faire de l'espace intérieur pour créer un ou deux logements supplémentaires.

Mr Molino : Ce serait peut-être bien de faire des logements d'urgence. Essayer tout au moins parce que ça fait cruellement défaut sur la commune et il y a pleins de personnes malheureusement qui sont vraiment dans le besoin par moment et qui auraient peut-être besoin de ce secours-là peut être. Alors je pense que le lieu aussi par rapport à la gare, c'est pas vraiment un bon choix dans la mesure où on a besoin de place aussi. Alors je reviens au pôle multimodal. Est-ce que vous pouvez nous en parler un petit peu de ce pôle multimodal. Qu'est ce qui a été évoqué, décidé ? Ou tout au moins les études vont être lancées ; j'entends bien ; mais je suppose que vous avez déjà un petit peu des idées la dessus ?

Mr Le Rudulier : Oui encore une fois ça va rester des hypothèses de travail. Ce que je vais vous dire là.

Mr Molino : Bien sûr.

Mr Le Rudulier : Je reviens quand même sur le 1^{er} élément de votre intervention. Vous dites : « c'est peut-être pas un endroit si stratégique que ça ». Je comprends bien le volet « pôle d'échange multimodal, dualité des usages ». En revanche, s'agissant de la délinquance en tant que telle, il faut savoir que la gare SNCF est quand même « un poumon » où la délinquance accède à notre territoire. C'est à dire que Marseille-Rognac en train se fait très bien ; si vous voyez ce que je veux dire. Et là où le commandement de groupement l'a noté, si on peut être, la brigade de gendarmerie dans son endroit stratégique peut être un 1^{er} rempart au flux migratoire de la délinquance, banco ! Et c'est pour ça qu'il a choisi cet endroit. Au départ, il ne connaissait pas plus Rognac que « le français lambda » puisqu'il vient d'arriver dans les BDR. Mais dès lors il a très bien perçu qu'implanter la brigade de gendarmerie à quelques centaines de mètres de la gare, était à son avis essentiel. Par rapport au désenclavement également on est quand même sur des axes structurants qui permettent d'aller très vite en hyper centre comme d'aller très vite sur la 113 également à travers les quartiers des Bories. S'agissant du pôle d'échange multimodal, qu'est-ce qu'on entend par « pôle multimodal » ? D'une part, une offre de stationnement complémentaire, notamment au vu de l'augmentation du trafic ferroviaire à horizon 2022-2023 à travers la réouverture de la ligne Aix-Rognac. Ça c'est le 1^{er} élément. Le 2^{ème} élément c'est une garde routière qui permettrait d'apaiser l'avenue de Verdun pour pouvoir en fait reconcentrer le trafic de transport en commun au niveau du boulevard Gounod. Voilà un peu l'idée de ce pôle d'échange multimodal. Et derrière viendrait dans un temps « plus lointain », la notion de ticket unique ou quelque'un ; parce que pour qu'un pôle d'échange multimodal, il y a aussi le fait de favoriser la tarification unique. Je prends mon ticket pour Rognac – Marseille. J'emprunte un transport en commun qui

m'amène à la gare, le train qui m'amène à Marseille et Marseille avec le métro. Ça, ça va être avec un ticket de transport unique. C'est ce qu'on voudrait faire avec la gare routière et la gare ferroviaire sur Rognac. Voilà un peu l'idée.

Mr Molino : Parce qu'aujourd'hui, le problème c'est le stationnement sur la ville de Rognac. De plus en plus vous mettez des zones bleues.

Mr Le Rudulier : Oui.

Mr Molino : Les gens ont de plus en plus de difficultés à se garer. D'accord ?

Mr Le Rudulier : Oui.

Mr Molino : J'en veux pour preuve notamment au Frégate. J'ai cru comprendre, on nous a dit, on nous a fait remonter qu'aux Frégates, les voitures qui restaient une semaine parce qu'elles prenaient les transports en commun, étaient verbalisées. Alors je trouve un peu dommage qu'en favorisant les transports en commun, on arrive à verbaliser. Et oui ce sont des gens qui nous ont fait remonter, qui se sont fait verbaliser parce que les voitures restaient sur les trottoirs pendant une semaine sans bouger et ils avaient des PV.

Mr Le Rudulier : 7 jours pour emprunter les transports en commun ? Je ne comprends pas trop là !

Mr Molino : Oui ! En fait ils garent leur voiture pour faire du covoiturage et ils ne touchent pas leur voiture de la semaine et donc ils se sont faits verbaliser. Voilà ce que l'on nous a rapporté.

Mr Le Rudulier : « Jours ouvrés » vous parlez même le weekend ils la laissent ?

Mr Molino : Oui. Oui.

Mr Le Rudulier : D'accord.

Mr Molino : S'ils ont 2 véhicules, ils en laissent un et voilà. Donc le problème c'est ça. C'est qu'aujourd'hui on favorise les transports en commun d'un côté, et ce qui me et nous convient parfaitement d'ailleurs. Et d'un autre côté sur la ville de Rognac il y a des choses qui se font et qui ne sont pas normales. Si on verbalise les gens parce qu'ils laissent leur voiture devant chez eux.

Mr Le Rudulier : Attention quand vous dites « c'est pas normal » malheureusement on ne connaît pas la nature du stationnement abusif parce que la PM a verbalisée ; si c'est le cas je n'en sais rien. Parce que vous savez qu'au bout de 7 jours mais c'est à la même place, vous êtes verbalisable.

Mr Molino : Oui.

Mr Le Rudulier : Donc si untel vous dit « Mr l'agent ça fait 7 jours », il y a du avoir quand même,

Mr Molino : Il est dans son quartier ! Alors c'est un peu dommage.

Mr Le Rudulier : A vérifier !

Mr Molino : Où alors c'est des plaintes de gens qui disent « la voiture m'embête ! ». Mais c'est pas normal. Alors indépendamment de cela, c'est une parenthèse que je voulais vous faire remonter parce que manifestement vous n'êtes pas au courant mais nous nous le sommes.

Mr Le Maire : Il y a combien de cas ? 1 ?

Mr Molino : Plusieurs.

Mr Le Rudulier : Là je vous parlais d'un enjeu à 400, une offre de stationnement supplémentaire de 400 véhicules. Moi je veux bien parler des cas particuliers mais je ne vois pas trop le rapport.

Mr Molino : Je faisais simplement la parenthèse. Je disais simplement qu'aujourd'hui on a des stationnements bleus sur la ville de Rognac qui empêchent les gens de se garer plus d'une heure. C'est pas normal. Alors, attendez est ce qu'on ne pourrait pas trouver un système pour que les rognacais aient une vignette d'une couleur par exemple, pour dire « je peux me garer un peu plus longtemps que les gens qui viennent ». Parce que je comprends qu'il y ait des voitures ventouses avec la gare à proximité. Est ce qu'on peut pas trouver un système qui permette aux habitants rognacais de pouvoir se garer un peu plus longtemps que ceux qui sont là effectivement toute la journée.

Mr Schacre : Vous appelez quoi plus longtemps ?

Mr Molino : Je ne sais pas.

Mr Schacre : Parce que là actuellement il y a quand même l'autorisation en zone bleue qui est de 4 heures.

Mr Molino : Ça dépend les coins.

Mr Schacre : Oui mais c'est justement pour que ce soit les rognacais qui puissent stationner parce que la plupart du temps lorsqu'on dépasse ces 4 heures là, ce sont les voyageurs venus d'ailleurs.

Mr Molino : Je suis d'accord.

Mr Schacre : Et pour éviter ça, pour favoriser les rognacais, on a mis des stationnements à 4 heures, à 2 fois 4 heures si vous voulez, plus des commerces à proximité immédiate des commerces, il y a un stationnement à 1h30. Je pense quand même que c'est...

Mr Molino : Je vais pas me substituer aux dames mais une dame qui va chez le coiffeur, elle reste plus d'1h30 parfois.

Mr Schacre : 4 heures.

Mr Molino : Non mais c'est un commerce le coiffeur.

Mr Schacre : Moi je dis à proximité de commerces, pas tous. Il y a juste à proximité de Camille Pelletan où c'est à 1h30. Sinon pratiquement de partout c'est 4h.

Mr Le Maire : On ne peut pas faire plaisir aux administrés et aux commerçants en même temps. Les commerçants nous avaient demandés de trouver un système. On avait trouvé ce système de zone bleue parce que c'est un stationnement limité dans le temps pour permettre une certaine rotation et gratuit.

Mr Le Rudulier : Si je peux me permettre vous mélanger deux problématiques.

Mr Molino : Non, non.

Mr Le Rudulier : Attendez ! Les commerçants nous ont demandé de faciliter la rotation des véhicules aux abords de leur commerce. Rognacais ou pas rognacais. Le commerçant c'est pas...

Mr Molino : Oui.

Mr Le Rudulier : On est d'accord. Donc c'est ça l'origine des zones bleues ; enfin ce qu'on appelait avant « zone bleue » ; maintenant c'est « zone à stationnement limité ». Le maire a toute latitude de fixer la durée de stationnement en fonction de la problématique de la zone. C'était en 1^{er} lieu donc pour favoriser le commerce de proximité. Ça nous avait été demandé il y a de cela un an - un an et demi. Maintenant, l'offre de stationnement sur Rognac par rapport aux voitures ventouses de la SNCF, vous avez raison. Il faut le traiter par une offre de stationnement aux abords de la SNCF. Faut doubler, faut tripler. Et c'est pour ça qu'il y a des études de faisabilité, elles peuvent paraître onéreuses mais c'est toutes des études de capacité de stationnement dans les années à venir. C'est pour répondre à votre interrogation. Et je pense que c'est par ce biais là, tout en conservant quand même des zones bleues pour faciliter la rotation des véhicules aux abords des commerces.

Mr Molino : D'où, je reviens au sujet, l'intérêt aurait peut-être été à cet endroit de pouvoir mettre des parkings tout en conservant les bâtiments bien évidemment, de façon à avoir la possibilité de parquer beaucoup plus de véhicules.

Mr Le Rudulier : Oui donc les caves on les supprime ?

Mr Molino : Non, non.

Mr Le Rudulier : Ah bon ? On met le parking au dessus c'est ça ? Je ne sais pas.

Mr Molino : Ne dites pas n'importe quoi, on peut garder les bâtiments et faire des parkings à proximité. Il y a 5 800m². Il y a de la place.

Mr Le Rudulier : Il faudrait que je vous invite à visiter l'entièreté du truc

Mr Molino : J'y suis allé.

Mr Le Rudulier : Parce que là je ne vous comprends pas. Il y a quand même le bâtiment qui prend un certain % des 5 800m².

Mr Molino : Oui il y en a deux de bâtiments. Oui tout à fait.

Mr Le Rudulier : Voilà, donc c'est quand même je pense pour optimiser le stationnement par rapport à 5 800m², par rapport à un terrain nu. Je pense qu'il vaudrait mieux partir sur des terrains nus aux abords de la gare qui sont propriétaires la SNCF, que de prendre un terrain communal ou privé qu'on va payer 1500 000€ tout ça pour faire un parking ! Voilà. C'est une position.

Mr Le Maire : Maintenant ce parking il n'est pas « à mes yeux » mais à ceux des utilisateurs « très loin ». Parce que quand on propose le parking du Mas gratuitement, il n'y a personne qui veut y aller. Ils ne veulent pas aller se garer au parking du mas et venir prendre le train. C'est trop loin.

Mr Schacre : 300m.

Mr Molino : Mais la tête noire c'est quand même un peu moins loin mais bon.

Mr Le Maire : Mais il faut voir aussi qu'au-delà du local « gendarmerie », il y aura quand même 13 appartements. 14 même puisque qu'il y a 13 appartements type T3 – T4 et un appartement avec multi accueil on va dire, réversible puisque ce seront ce que l'on appelle « les gendarmes mobiles » qui sont généralement détachés momentanément et où on pourra héberger 3 - 4 gendarmes dans le même appartement.

Mr Molino : Nous avons rencontré nous même les personnes qui étaient porteuses d'un projet de ce type-là, et on sait très bien le nombre de logements qu'il fallait et la superficie qu'il fallait. On le savait parfaitement on les avait rencontrées. Donc c'est pour cette raison que je vous dis que pour nous le lieu n'est pas forcément le plus approprié, voilà. Et qu'on aurait préféré le mettre, nous de notre côté en tout cas, côté les Pugettes parce que le stade peut être qu'un jour risque de disparaître aussi puisque vous avez un projet de stade à faire et je suppose que vous allez peut-être regrouper un certain nombre de choses. Donc pour nous aussi, on voulait déplacer une partie du stade des Pugettes, donner ces terrains-là à la gendarmerie pour qu'elle puisse faire ces logements. Voilà.

Mr Le Rudulier : Vous n'auriez pas eu l'assentiment de la gendarmerie. Je vous le dis tout de suite puisque à un moment donné, attendez ! Vous connaissez la zone des Plans ?

Mr Molino : Oui !

Mr Le Rudulier : La zone des pompiers, on n'est pas loin des Pugettes. On avait dit à la gendarmerie « si on a des opportunités foncières, comme c'est un bâtiment public, on s'assoit sur les règles du POS et on vous offre le terrain ». Ils nous ont refusés la chose, en disant : « on est trop loin de l'hyper centre ». Voyez ce que je veux dire. Parce que pour avoir le financement de l'état, Mr Molino, il faut au minimum avoir l'appui de la Gendarmerie.

Mr Molino : Oui. On est bien d'accord.

Mr Le Rudulier : On est bien d'accord ? Donc je vous dis que le projet des Pugettes n'aurait pas été accepté par la gendarmerie. Et 2^{èm}ent, regardez je vous assure ; enfin vous ne connaissez peut être pas ; les opportunités foncières qui s'offrent à nous sur le pourtour de la gare SNCF pour créer de l'offre de stationnement supplémentaire, je pense que vous réviserez votre point de vue.

Mr Molino : Je ne sais pas. Nous on avait d'autres projets mais bon, ceux sont les vôtres. Vous êtes aux affaires et c'est vous qui décidez. Je voulais simplement vous tenir informer.

Mr Le Rudulier : On décide en partenariat sur cette affaire avec la gendarmerie nationale et avec le ministère de l'intérieur.

Mr Molino : Evidemment.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°9 : VENTE PAR LA COMMUNE DES PARCELLES CADASTREES SECTION AS N°314 ET 315 SIS BOULEVARD CEZANNE A MONSIEUR MICHEL LELONG.

Monsieur Michel LELONG est propriétaire des parcelles cadastrées section AS N°455 et 456. Et donc il y a de toutes petites parcelles puisqu'elles font 40m².

C'est pas lui, c'était du temps de son grand père, il l'a toujours eu comme ça. Mais comme il a un projet de construction, il a souhaité récupérer ces petites parcelles de manière à l'incorporer à sa propriété foncière ce qu'il lui donne un supplément de COS. Nous avons fait estimer ces parcelles par le service des domaines. Alors il y avait 2 possibilités, soit il utilisé le COS et ça avait ce prix là, ou il n'utilisait pas le COS et c'était moins cher. Il a préféré le payer au prix « fort », pour pouvoir récupérer le COS correspondant.

Donc, je vous propose d'approuver la vente des parcelles cadastrées section AS N°314 et 315 au prix de 12 800 € et de m'autoriser à signer les actes et documents nécessaires à cette vente.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°10 : MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT. Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : Oui là encore, je ne vais pas vous lire l'ensemble de la délibération. Juste de la motion plutôt. Vous vous rappelez le principe, vous savez qu'on perçoit par l'état ce qu'on appelle « la dotation globale de fonctionnement » qui baisse d'année en année, et qui atteint en terme de taux de progression sur 2014, une baisse qu'on a vu dans le cadre du BP 2014, d'au moins 10% sur un montant d'1 444 000€ sur 2013. Donc l'objet c'est d'alerter les pouvoirs publics. On s'associe à l'association des Maires de France pour pouvoir appeler solennellement l'état à revoir cette politique de réduction drastique et arbitraire des dotations aux collectivités. Voilà.

Mr Egéa : Nous, nous allons nous opposer à la motion parce que tout le monde est conscient que ça va être douloureux, mais enfin ça fait des années que l'on nous prévient que la France vit au-dessus de ses moyens. Ça fait des années qu'on parle que les dotations de l'état vont baisser. Mr Le Maire nous a parlé 50x de l'effet ciseau, que les dépenses allaient couper la courbe des recettes. Donc, aujourd'hui on y est. Malheureusement en France, on sait que les choses vont arriver mais on attend d'agir lorsqu'on est sous la contrainte. Je pense qu'aujourd'hui, on est arrivés au bord du fossé et on va être obligés sous la contrainte de faire des efforts. Alors on dit, là dans l'explication qu'on va faire des efforts et que la prestation des communes vis à vis des électeurs vont baissées. Je pense qu'avant de baisser le service des municipalités envers les électeurs et envers ceux qui payent leurs impôts, il va falloir peut être réfléchir à se restructurer et faire aussi bien avec moins. Voilà donc je pense que c'est une pique qui va nous faire du bien et qui va nous pousser à faire certains efforts. Le problème c'est qu'en France dès qu'on demande de faire un effort politique, on peut plus rien faire.

Mr Le Rudulier : On peut parler de la réduction des dépenses publiques si vous faites allusion à ça. Normalement vous le savez, vous avez un double effet, la réduction des dotations d'un côté vous avez des transferts de compétences,

Mr Egéa : Bien sûr.

Mr Le Rudulier : déguisés de l'autre qui alourdissent les dépenses réelles de fonctionnement. Et c'est là où il faut être clair. Soit vous demandez aux collectivités

territoriales de faire un effort sur leurs dépenses, mais vous ne transférez pas en même temps des dépenses, vous ne les reportez pas sur les collectivités parce que là c'est de la double peine. C'est un peu ça aussi l'histoire. Il y a une certaine forme d'hypocrisie, quelques soient les gouvernements, on ne fait pas de politique, en disant : « oui faites des efforts vous-même », puisque nous on vote quand même les budgets en équilibre, au niveau des collectivités par rapport à l'état ? On est bien d'accord ?

Mr Egéa : On est d'accord. Mais l'état a demandé de faire des efforts. On essaye de réorganiser les structures que ce soit la commune, le département, la région tout ça, on essaye de faire des efforts. Aujourd'hui personne ne veut bouger. Chaque fois qu'on demande quelque chose personne ne veut bouger.

Mr Le Rudulier : C'est à dire ? Qu'est-ce que vous appelez « personne ne veut bouger » ?

Mr Egéa : Il n'y a qu'à voir le regroupement des régions déjà les alsaciens ne veulent pas être avec les lorrains. Dès qu'on veut bouger quelque chose en France, tout le monde crie. Alors aujourd'hui, on baisse les dotations. Alors c'est les maires, je le reconnais, les maires font une motion. Moi je dis si on est sérieux, aujourd'hui les français ils sont étranglés par les impôts. Donc on nous demande de faire au niveau des collectivités locales un effort, il faut dire « on y a va, on fait cet effort ! ».

Mr Le Rudulier : Oui, mais vous ne pouvez pas contraindre...

Mr Egéa : C'est pas en disant, en signant une motion qu'on va faire en sorte qu'en France, les budgets ne soient pas déficitaires.

Mr Le Rudulier : L'effet pervers de tout ça c'est qu'au moment où vous êtes, vous baissez vos dépenses réelles de fonctionnement, vous arrivez à un seuil mini. On est bien d'accord ? Vous ne pouvez pas baisser jusqu'à 0.

Mr Egéa : On n'est pas encore arrivés au seuil mini ?

Mr Le Rudulier : Je ne sais pas. Je ne connais la situation des 36 000 et quelques communes de France. Mais il est plus simple...

Mr Egéa : On parle de Rognac là ?

Mr Le Rudulier : De Rognac ?

Mr Egéa : Oui.

Mr Le Rudulier : Nous on vote une motion, enfin je vous rappelle,

Mr Egéa : A Rognac on n'est pas arrivés au seuil mini ?

Mr Le Rudulier : On n'est pas arrivés au seuil mini à quel niveau ?

Mr Egéa : Il y a toujours des gens qui ont certains avantages. Je ne pense pas,

Mr Le Rudulier : C'est à dire ?

Mr Egéa : Si on regarde les indemnités des élus qu'il y ait quelqu'un qui fasse un effort. Si on regarde certains avantages, je ne pense pas que quelqu'un est perdu des avantages aujourd'hui ou soit prêt à les perdre. Donc on peut peut être commencer à

faire des efforts de ce côté-là. Ça fera quelques gouttes d'eau qui vont remplir le ruisseau.

Mr Le Rudulier : Non ce que je veux vous faire comprendre c'est qu'il y a la libre administration des collectivités, et le fait de baisser les dotations de l'état,

Mr Egéa : Oui.

Mr Le Rudulier : Le phénomène le plus simple, la décision la plus simple pour un maire ; je ne dis pas que ce sera le cas à Rognac, loin de là ; mais c'est d'augmenter la pression fiscale.

Mr Egéa : On peut aussi revoir un peu ce que l'on veut faire. Là tout à l'heure on parlait ; regardez les comportements qu'on a. il n'y a pas que vous, tout le monde, même moi. On va faire une gendarmerie.

Mr Le Rudulier : Oui.

Mr Egéa : On se félicite de quoi ? De trouver des subventions ?

Mr Le Rudulier : Absolument.

Mr Egéa : De trouver à l'Agglopolé, au conseil général, en région.

Mr Le Rudulier : Bien sûr !

Mr Egéa : Mais le conseil général, l'Agglopolé et la région, c'est toujours le même gars qui paye. Sur la taxe foncière c'est toujours le même gars qui paye les 4 ou 5 colonnes.

Mr Le Rudulier : Sauf que là vous confondez le fonctionnement et l'investissement mais bon !

Mr Egéa : Oui. Vous allez chercher de l'argent à la région, c'est toujours les mêmes qui payent, c'est toujours les impôts.

Mr Le Rudulier : Oui.

Mr Egéa : Donc, au lieu de raisonner en disant : « je vais de faire quelque chose, je vais essayer de trouver de l'argent à la région, au département », essayons de regarder ce que l'on peut faire pour que ce soit moins cher et plus efficace. Voilà.

Mr Le Rudulier : D'accord. Payer moins cher la gendarmerie, payer moins cher le terrain. D'accord.

Mr Egéa : Le terrain ? Je ne sais pas vous avez négocié...

Mr Le Rudulier : Vous voudriez dans le cadre des marchés publics on puisse trouver l'entreprise qui fasse pour 2millions d'euros au lieu de 4. D'accord.

Mr Egéa : Mais si déjà on a cette démarche, chaque fois que l'on veut acheter quelque chose, on va pouvoir faire une économie. Au lieu de dire « l'état il nous donne plus rien », et c'est comme ça que l'on est ennuyé. Essayons de faire un effort. On a de l'argent quand même ? La France, c'est pas un pays pauvre.

Mr Le Rudulier : D'accord.

Mr Egéa : Si on regarde le budget de l'état il y a de quoi faire.

Mr Le Rudulier : L'endettement quand même il est là 2 mille milliards d'euros ! On ne les a pas inventés !

Mr Egéa : Si vous ramenez ça à un ménage. Aujourd'hui la France a de l'argent. Et vous pouvez avoir des revenus de cadre supérieur si vous dépensez plus que ce que vous gagnez et bien vous serez endetté mais c'est pas pour ça que vous n'avez pas de quoi vivre.

Mr Le Rudulier : Ce qui n'est pas le cas des collectivités territoriales.

Mr Egéa : Je n'en suis pas sûr.

Mr Le Rudulier : Vous savez le vote du budget de fonctionnement en équilibre à fortiori, ils font quitte. Vous ne pouvez pas voter en déséquilibre. Donc à partir de là vous faites avec les ressources qu'on vous donne.

Mr Molino : Il n'y a que l'état qui ne le vote pas en équilibre.

Mr Le Rudulier : Mais bien sûr. C'est bien ce que je vous ai dit. Alors la discipline budgétaire, elle n'est que dans un seul côté ; là on n'est pas sur une politique nationale ; elle est uniquement sur les collectivités territoriales. Si on applique les mêmes règles de gestion à l'état, ils ne peuvent pas les mettre en pratique puisqu'ils ont déjà 2 000 milliards de dette. Vous comprenez ? Donc dès 75 quand il y a eu le 1^{er} budget en déséquilibre, il aurait fallu dire « non, stop ! Vous revoyez vos dépenses et équilibrez votre budget ! ». Là vous parlez de l'état pas des collectivités territoriales.

Mr Egéa : Oui mais des collectivités territoriales il y en a qui sont endettées aussi.

Mr Le Rudulier : Elles sont endettées mais le budget de fonctionnement et d'investissement sont votés en équilibre. Après qu'ils aient pris des prêts toxiques c'est autre chose. C'est pour financer l'investissement puisqu'il n'y a que l'état qui peut emprunter pour financer son propre fonctionnement.

Mr Egéa : Donc aujourd'hui on va aider l'état et on va essayer de faire des économies.

Mr Le Rudulier : D'accord donc vous êtes prêts à vous asseoir sur 1 million 4 au niveau des rognacais ? C'est ça ?

Mr Molino : Non c'est pas ce qu'on veut dire.

Mr Le Rudulier : On peut faire une motion, nous on ne veut plus de DGS. On va faire l'effort.

Mr Molino : Je voudrais prendre la parole.

Mr Egéa : Vous rendez la voiture de fonction, je ne sais pas moi.

Mr Le Rudulier : Ah d'accord.

Mr Le Maire : Ça me rajeunit de 12 ans ça. Parce qu'il y a 12 ans dans cette même salle, un soir de conseil municipal, il y avait un monsieur en face de moi Mr Lacroix pour ne pas le nommer, qui nous reprocher, on avait présenté 4 ou 5 dossiers de proximité, et il nous reprochait de demander des aides au conseil général. Alors je lui ai

dit : « écoutez Mr Lacroix les aides que nous demandons au conseil général, elles sont pour la commune de Rognac. Si la commune de Rognac ne bénéficie pas de ces aides, ces aides iront ailleurs. C'est pas pour ça que le budget du conseil général va diminuer. Voilà.

Mr Molino : Moi je voudrais reprendre la parole pour parler plus spécifiquement de Rognac et des économies ou moins dépenser d'argent. Sur le précédent mandat, on a dépensé 30 millions sur des investissements ; je parle d'investissement pas de fonctionnement ; sur des choses qui n'en valaient pas la peine pourquoi parce qu'elles existaient déjà. Les structures existaient déjà. On aurait pu mettre cet argent là sur d'autres choses et avoir peut être un bas de laine qui soit beaucoup plus important pour justement prévoir l'avenir parce que ça fait des années qu'on sait qu'on va devoir payer plus parce que l'état se désengage de plus en plus. Vous avez raison de le dire, elle donne aux collectivités territoriales des charges qu'elle n'avait pas avant en transférant les compétences mais en transférant aucunement les moyens financiers qui vont avec. Cela dit on a dépensé de l'argent sur Rognac qu'on aurait pu dépenser à d'autres choses et peut être à moins grande échelle. Je parle du Bastidon. On avait un foyer qui existait déjà on en a fait un autre. Il y a quelques personnes de plus mais c'est pas ça qui a dynamisé mais c'est pas la nouvelle construction qui a dynamisé.

Mr Le Rudulier : Il y a un budget de voter de 9200€ d'augmentation par rapport au taux de fréquentation du centre de vie.

Mr Molino : Mais c'est pour le repas c'est pas pareil.

Mr Le Rudulier : Ah, « c'est pas pareil ».

Mr Molino : Attendez Mr Le Rudulier. On avait un foyer qui avait une capacité de 95 personnes. On est d'accord ?

Mr Le Rudulier : Oui !

Mr Molino : On en a un qui a une capacité de 100 personnes ?

Mme Caillol : Non 126. 202 personnes debout.

Mr Molino : « debout ».

Mme Caillol : Oui mais ça n'est pas pareil.

Mr Molino : C'est pas pareil oui ! Mais ça a quand même coûté 2 millions. 30 personnes et ça a quand même coûté 2 millions.

Mr Le Rudulier : Avec les bâtiments de l'entraide que vous oubliez et avec ; vous ne le voyez jamais en terme de multi usages.

Mr Molino : Non !

Mr Le Rudulier : Le 18 décembre on vous proposera une délibération pour mettre à disposition cette salle au niveau des rognacais dans le cadre d'évènements familiaux. Là aussi c'est un service supplémentaire qui était réclamé, voilà.

Mr Molino : On verra le 18 décembre.

Mr Le Rudulier : Il ne faut pas raisonner uniquement par rapport au centre de vie des séniors.

Mr Molino : On apprend les choses au compte-gouttes. Vous nous dites ça maintenant.

Mr Le Rudulier : C'est pas d'aujourd'hui.

Mr Le Maire : C'était prévu dès le départ ça !

Mr Le Rudulier : Vous avez mal lu le document de notre projet politique.

Mr Molino : Non ! J'ai très bien lu et vous l'aviez annoncé effectivement.

Mr Le Rudulier : Merci !

Mr Molino : Je dis simplement que vous nous donnez des informations au compte-gouttes parce qu'on apprend aujourd'hui que le 18 décembre on va parler de ça. Ok ? Cela dit, ce que je veux dire par là c'est que des économies vont devoir être faites.

Mr Le Rudulier : Oui.

Mr Molino : Sur le dos des contribuables.

Mr Le Maire : Pourquoi sur le dos ?

Mr Le Rudulier : Non mais là Mr Molino, qu'on s'entende bien la motion, c'est une motion de soutien. ça ne concerne pas en 1^{er} lieu Rognac. On n'est pas en train de faire un appel au secours.

Mr Molino : Oui mais l'AMF c'est quoi ? C'est l'association des Maires de France.

Mr Le Rudulier : Oui. On est un peu solidaires sur le territoire communal par rapport aux maires de toutes tendances c'est tout.

Mr Molino : « Un peu solidaires » !

Mr Le Rudulier : Et là vous me parlez, ce qui me choque c'est que vous nous parlez d'investissement or les économies c'est pas sur les investissements qu'il faut les faire ! C'est sur le fonctionnement.

Mr Molino : Ah oui ? On peut le faire partout.

Mr Le Rudulier : Il faut dégager l'épargne sur le fonctionnement pour financer vos investissements. Sur des équipements structurants. Après vous pouvez ne pas être d'accord sur l'opportunité de la dépense. On peut avoir des différences de point de vue.

Mr Molino : On est bien d'accord.

Mr Le Rudulier : Maintenant vous dites « 30 millions d'investissement au mandat précédent », mais vous oubliez de dire qu'il y a eu 2/3, c'est à dire 20 millions qui ont été investis dans l'entretien du patrimoine existant. Vous voyez ce que je veux dire ? Vous me parlez d'un projet de 2 millions d'euros, vous n'êtes pas sûr de la pertinence du choix politique qui a été fait, chacun appréciera.

Mr Molino : Oui.

Mr Le Rudulier : Moi je vous parle de 20 millions d'euros qui ont été investis dans la réhabilitation du patrimoine bâti, de la voirie... enfin, il y a des investissements qui sont incompressibles.

Mr Molino : Et il y en a d'autres qui vont être encore plus à faire. Notamment, les voiries parce qu'en faisant des investissements de prestige, on ne fait pas le reste. Et le reste va devenir urgent.

Mr Le Rudulier : Ce n'est pas vrai. Vous avez mal lu notre projet politique. On a mis 6 millions d'euros dans la voirie entre 2008 et 2014.

Mr Molino : On verra !

Mr Le Rudulier : Non c'est pas « on verra », ça a été fait. Entre 2014 et 2020, on a dit « on va faire un effort supplémentaire », on est à 9 millions d'euros. Alors là vous pouvez me dire « on verra » !

Mr Molino : Oui. On verra. Moi je parlais du futur, le passé c'est le passé.

Mr Le Rudulier : Voilà notre trajectoire budgétaire. Elle est là. Elle est inscrite. Donc il ne faut pas nous dire « vous avez fait des investissements maintenant vous ne pouvez plus financer d'autres investissements ». C'est pareil on nous a dit ; on va pas refaire la campagne ; « les caisses sont vides » ! 1^{er} rapport du conseil municipal suivant les élections, on vous présente une épargne de 3 millions d'euros. Vous avez une appréciation des caisses vides quand même assez...

Mr Molino : En vendant du patrimoine !

Mr Le Maire : Mais non !

Mr Molino : Mais si ! Ne dites pas non ! La villa Moutet, Poligny, les Ferrages...

Mr Le Maire : Et bien parlons-en des Ferrages. On a vendu les Ferrages 180 000€ à Familles Provence et on leur a donné une subvention de 180 000€ pour qui nous la paye. C'est opération blanche : 0 ! Il faut arrêter de dire des bêtises Mr Molino.

Mr Molino : Mr Le Maire, je ne dis pas « des bêtises », je dis simplement qu'aujourd'hui on a vendu, on a de l'épargne nette, d'accord,

Mr Le Rudulier : Mais l'épargne nette c'est sur le fonctionnement.

Mr Molino : Oui !

Mr Le Rudulier : On a vendu et fait des recettes d'investissement pour financer l'épargne sur le fonctionnement. Mais ça n'a pas de sens. Vous comprenez ce que je veux dire ? Dans le rouage budgétaire, ça n'est pas possible ce que vous nous dites.

Mr Molino : On est bien d'accord que...

Mr Le Rudulier : Ce que je veux vous faire comprendre Mr Molino, si vous me dites « vous avez vendu du patrimoine qui n'avait pas d'intérêt « public » pour financer d'autres investissements tel que l'entretien de la voirie », je vous dis « oui », à la rigueur c'est un choix. Mais vous ne pouvez pas me dire « vous avez une bonne santé financière sur votre fonctionnement parce que vous avez bradé le patrimoine

communal ». Ce n'est pas possible mécaniquement, budgétairement ça n'est pas possible ! Je vous le dis.

Mr Le Maire : A titre d'information, on a acheté 14 hectares dans la zone industrielle aussi.

Mr Le Rudulier : Ça on va pas dire « on a dégradé notre épargne parce qu'on a acheté 14 hectares sur la zone industrielle ». Ce serait de la mauvaise foi.

Mr Molino : Non c'est pas une question de mauvaise foi. Je dis simplement qu'aujourd'hui on avait des moyens de faire un peu d'économie pour justement prévoir toutes les diminutions qui vont nous tomber sur la tête et que ; moi j'espère, je vous entends ; les rognacais n'auront pas à pâtir d'augmentation d'impôts. J'espère.

Mr Le Rudulier : Vous avez encore notre projet politique parce que c'était un des axes fort « pas d'augmentation de la pression fiscale ! ».

Mr Molino : Oui mais j'espère parce qu'à la vitesse à laquelle l'état veut se désengager et veut mettre sur la tête des collectivités territoriales un certain nombre de choses...

Mr Le Rudulier : Alors votez la motion !

Mr Molino : Non !

Mr Le Rudulier : Vous venez synthétiquement de dire ce qu'il y a dans la motion.

Mr Molino : Non je dis simplement que l'on a la possibilité de pouvoir garder un peu d'argent pour justement prévoir l'imprévisible. C'est tout.

Mr Le Maire : Ecoutez je peux vous dire qu'il y a beaucoup de communes,

Mr Molino : Moi je parle de Rognac !

Mr Le Maire : Moi aussi je parle de Rognac. Il y a beaucoup de communes qui nous envie d'avoir 3 millions de marge d'épargne nette.

Mr Schacre : Et pas de dettes.

Mr Egéa : Donc les dotations de l'état peuvent baisser nous ça ne nous gêne pas !

Mr Le Rudulier : Non mais c'est une motion.

Mr Le Maire : On sera moins malheureux que d'autres figurez-vous !

Mr Egéa : C'est parfait alors.

Mr Le Rudulier : Vous savez il y a 136 000€ en 2014 qu'on n'a pas perçus de l'état. Je vous ai dit quoi que ce soit dans la présentation du BP ? On a pleuré en disant « on ne va pas y arriver, il y a 136 000€ en moins » ? Non ?

Mr Egéa : On ne va pas pleurer pour ce qui ne savent pas gérer leur commune, donc on ne vote pas la loi.

Mr Le Rudulier : C'est pas si simple que ça vous savez mais enfin !

Mr Egéa : Mais oui !

Mr Le Maire : Certains maires apprécieront qu'ils ne savent pas gérer leur commune.

Mr Egéa : Exactement.

Mr Le Maire : Vous vous abstenez ou vous votez contre ?

Mr Egéa : Nous votons contre.

Mr Le Maire : Qui s'abstient ? Donc les autres votent pour. Ce conseil municipal est terminé.